

Des médecins diplômés hors UE manifestent pour sortir de la précarité

Des médecins diplômés hors Union européenne, qui exercent en France sous des statuts précaires depuis parfois de nombreuses années, ont manifesté jeudi à Paris pour une pleine reconnaissance, devant le ministère de la Santé qui leur a «partiellement» donné satisfaction.

Le Syndicat national des praticiens à diplômes hors Union européenne (Snpadhue), à l'origine de cette manifestation, a renoncé au préavis de grève illimitée, qu'il menaçait de déposer si les revendications n'étaient pas entendues par le ministère.

Derrière des banderoles proclamant «Y'en a marre de la galère et des statuts précaires», «A travail égal, salaire égal et statut égal», les manifestants -une centaine- réclamaient notamment la validation des acquis des praticiens justifiant de trois ans d'expérience professionnelle dans les hôpitaux français.

«J'ai des responsabilités à l'hôpital, j'enseigne même à la faculté de médecine, explique l'un des manifestants, Jean-Paul, 40 ans, français d'origine camerounaise, diplômé de médecine générale au Maroc.

«Mais comme ce diplôme n'est pas reconnu ici, on me refuse le statut de médecin», s'indigne-t-il.

Salim Pirali, Mauricien âgé de 40 ans, se sent humilié. Il exerce la pédiatrie depuis 1997 dans un hôpital de Beauvais. «Je réanime des enfants, je prends des gardes et des consultations, je travaille pour le Samu, mais je ne suis pas reconnu comme médecin», explique-t-il.

«Un jour, dans un avion, un enfant a eu un malaise et j'ai proposé de m'en occuper. Mais le commandant de bord a demandé ma carte de médecin...que je n'ai pas le droit d'avoir», se souvient-il.

Les manifestants réclamaient également que l'unique procédure de recrutement de médecins à diplômes hors UE soit sérieusement remodelée, pour tenir compte des «travaux» et «services rendus» et que le nombre de places soit augmenté.

Après avoir reçu une délégation du syndicat, le ministère de la Santé a annoncé que 600 postes seraient ouverts en 2006 dans le cadre de ce concours.

En outre, une commission d'évaluation des connaissances va être mise en place afin de permettre à ces médecins «un plein exercice», à condition qu'ils aient déjà travaillé cinq ans dans un hôpital français.

Le ministère a également annoncé «un alignement des astreintes à hauteur de 238 euros» sur celles des médecins à diplôme français.

Interrogé par l'AFP, un représentant des médecins à diplôme étranger, a indiqué que ces mesures leur donnaient «partiellement satisfaction».

«Ca ne règle pas tous les problèmes, mais c'est positif», a indiqué à l'AFP Kouroch Abdollahi, qui exerce la psychiatrie dans un hôpital de la région parisienne sous le statut de FFI (faisant fonction d'interne).

Selon la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), 6.000 médecins à diplôme étranger hors Union européenne exercent dans les hôpitaux de France sous les statuts de praticiens hospitaliers associés, d'attachés associés ou encore de faisant fonction d'interne en formation.

<http://www.tageblatt.lu/edition/article.asp?ArticleId=39905>